

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 29

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat (DETR 2022) Archail – Construction d'une nouvelle station d'épuration et des réseaux associés (eaux usées et eau potable)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain,
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application accréditée E-Jugur.com

99_DE-004-200067437-20220209-29_09022022

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

La circulaire préfectorale du 18 octobre 2021 rappelle aux établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2022.

Les opérations d'alimentation en eau potable et assainissement, notamment les travaux, en complément des aides accordées par le Conseil départemental ou l'Agence de l'eau, sont éligibles à la DETR 2022.

Les effluents d'Archail sont traités par une station d'épuration de type décanteur-digesteur d'une trentaine d'équivalents-habitants, mise en service en 1969, qui ne permet pas d'assurer un traitement approprié ; il est donc nécessaire de créer un ouvrage adapté afin d'éviter les rejets de pollution dans le milieu naturel.

La collecte des effluents est réalisée par un réseau d'environ 1 kilomètre (réseau et branchements) ; une partie refaite en 2010, l'autre d'environ 600 ml, dont la conception ne permet pas d'assurer une exploitation convenable du réseau.

Quant au réseau de distribution d'eau potable, il date également des années 1969. Les abonnés ne disposent pas de compteurs, certains branchements sont manquants et le réseau passe en partie en terrain privé. Il nécessite d'être renouvelé et ré-organisé, avec installation de compteurs.

Le projet du service Eau-Assainissement consiste à :

- supprimer l'actuelle station d'épuration et en construire une nouvelle
- renouveler le réseau de collecte des eaux usées y compris les branchements pour la partie village (rive droite du ravin)
- poser les compteurs pour l'ensemble des abonnés
- renouveler le réseau de distribution d'eau potable.

Cette opération est inscrite au programme de travaux adopté par délibération du 9 décembre 2020 après un avis favorable du conseil d'exploitation du 3 décembre 2020.

Le montant prévisionnel des travaux relatif au projet est estimé à 711 000 € HT.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Etat afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	AEP HT	EU HT
AEP - réseaux hors village	160 000 €	160 000 €	
EU - STEU	132 000 €		132 000 €
EU - Réseaux village	279 000 €		279 000 €
AEP - Réseaux village	160 000 €	160 000 €	
TOTAL	711 000 €	300 000 €	411 000 €

Recettes	Montant	Taux
Subvention AERMC	272 714 €	38,36%
Subvention CD04	109 888 €	15,46%
Subvention Etat DETR	160 000 €	21,10%
Auto-financement	178 398 €	25,09%
TOTAL	711 000 €	100,00%
Dont aides publiques	532 602 €	74,91%

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée: E. lesakre-ctea

99_DE-004-200007497-2022 02 09 - 20_00 022022

Il vous est demandé :

- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 711 000 € HT
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 150 000 € auprès de l'Etat (DETR 2022) et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées


A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application e-civil - E-justice

99_DE-004-200867437-20220209-20_09 022 022

